



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50124

Texte de la question

M Michel Voisin fait part à M le ministre délégué à la santé des préoccupations exprimées par les auxiliaires de puériculture quant au devenir de leur profession. Issue d'une école agréée dispensant une formation sanctionnée par un certificat d'aptitude, l'auxiliaire de puériculture possède en effet des compétences spécifiques qui sont unanimement reconnues et appréciées des professionnels de la santé, notamment des pédiatres. À ce titre, ses aptitudes et son expérience lui permettent de répondre de manière appropriée à l'ensemble des besoins de l'enfant, de la présence et des soins spécialisés aux multiples activités d'éveil. Par conséquent, il souhaiterait connaître la politique qu'il entend mener en faveur de cette profession à l'heure où on lui prête l'intention d'assimiler celle-ci à la fonction d'aide-soignante.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire qu'une réforme des études préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puériculture est effectivement envisagée afin d'une part d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remédier aux multiples difficultés pratiques d'application de réglementations déjà anciennes et souvent lacunaires. Un groupe de travail chargé de réfléchir sur ces deux formations, au sein duquel est représentée chaque profession, a donc été mis en place et il est vrai qu'il lui a été demandé de s'interroger sur l'opportunité et les modalités d'un rapprochement entre ces deux formations dans le but notamment de faciliter le passage d'une profession à l'autre. Il convient néanmoins de préciser qu'il ne s'agit pas, en l'état actuel des choses, d'un projet mais d'un thème de réflexion sur lequel les auxiliaires de puériculture sont invitées à s'exprimer et qu'en tout état de cause le ministère de la santé n'entend ni contribuer à une quelconque dévalorisation de cette profession, ni porter atteinte à sa spécificité.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50124

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4687